

XII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1878.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24, de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité publique; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers) mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1878 est établi d'après les renseignements fournis par les divers Ministères. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à fr. 296,130,000 »

Au Budget voté pour l'exercice 1877, elles sont fixées à . 273,069,000 »

Différence en plus au projet de Budget de l'exercice 1878. 23,061,000 »

Cette différence s'explique de la manière suivante :

Par suite de la séparation des services du chemin de fer de ceux de la marine, on a rétabli au Budget de 1878 l'article :

« Recettes effectuées pour l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour compte du chemin de fer de l'État » fr. 25,000 »
ce qui avait été supprimé au Budget précédent.

D'importantes augmentations résultant des faits constatés en 1876 sont proposées aux articles suivants :

1 ^o Cautionnements des comptables	1,000,000 »
2 ^o Fonds communal	700,000 »
3 ^o Encaissement des effets de commerce par la poste	5,000,000 »
4 ^o Impôts et produits au profit des communes	1,500,000 »
5 ^o Consignations de toute nature	2,000,000 »
6 ^o Articles d'argent confiés à la poste	17,400,000 »

TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . fr. 27,625,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT DES AUGMENTATIONS. . . fr. 27,625,000 »

D'autre part, des diminutions sont opérées sur quelques articles, afin de les mettre en harmonie avec les faits accomplis en 1876, savoir :

1 ^o Recettes pour compte de tiers (chemin de fer)	fr. 4,000,000 »
2 ^o Réserve du fonds communal	500,000 »
3 ^o Divers autres articles	64,000 »
<hr/>	
TOTAL DES DIMINUTIONS.	fr. 4,564,000 »
<hr/>	
RESTE : AUGMENTATION.	fr. 23,061,000 »

En vertu de la loi du 16 mai 1876 portant dissolution des caisses des veuves etc., des professeurs urbains et primaires, et leur remplacement par celle des instituteurs communaux, les articles 20 et 21 du Budget de 1877 ont été supprimés et remplacés, en 1878, par l'article 18.

FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1878, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

Évaluations
du fonds communal
en 1878.

73 p. % du produit des droits d'entrée sur le café.	(3,000,000)	fr. 2,250,000 »		
33 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie.	(1,400,000)	490,000 »
		les bières et vinaigres	(600,000)	210,000 »
	d'accise sur	les sucres	(1,400,000)	490,000 »
		les vins	(4,700,000)	1,645,000 »
		les eaux-de-vie indigènes (24,450,000)		8,557,500 »
		les bières	(15,620,000)	5,467,000 »
		les vinaigres	(50,000)	10,500 »
		les sucres	(4,800,000)	1,680,000 »
	41 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes (9,750,000)		3,997,500 »	
	<hr/>		TOTAL.	fr. 24,797,500 »

D'après la situation actuelle de la réserve, qui atteint le maximum fixé par le § 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, on peut supposer que le prélèvement à opérer, à son profit, sur le produit brut du fonds communal, conformément au § 2 dudit article, n'excédera pas 100,000 francs. Le restant (24,697,500) peut dès lors représenter la somme à distribuer aux communes en 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Indépendamment du prélèvement ci-dessus de 100,000 francs, le revenu de la réserve, pendant l'année 1878, comprendra les intérêts à échoir en 1878, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1877 et en 1878. Ce revenu peut être évalué à 330,500 francs, soit ensemble 430,500 francs.

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1876.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1890, on donne ci-après :

- 1° Les décompte des revenus du fonds communal en 1876 (annexe *A*).
- 2° La situation des réserves à la fin de ladite année (annexe *B*).
- 3° L'état indiquant les sommes attribuées aux communes qui percevaient des droits d'octroi (annexe *C*).

Le relevé qui suit présente le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 10, 11 et 12.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.			MONTANT DE LA QUOTE-PART			Marc le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859.	Observations.
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.		TOTAL.	des 79 communes à octroi.		des communes sans octroi.					
							Communes à octroi.	Communes sans octroi.		Minimum.	Sommes allouées au delà du minimum.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 06	"	"	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53	5,179,059 87	17,503 73	1,295,275 22	0.58000704	0	
1861	15,255,570 57	580,637 55	"	"	14,872,052 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,511 01	11,558,145 80	49,501 97	5,265,485 05	0.424572289	11	
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	"	15,444,428 58	9,548,093 23	7,778,757 95	17,526,851 16	11,558,145 80	66,214 27	5,820,068 51	0.49109101	15	
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours.)	184,796 98	"	15,995,757 39	9,624,554 03	7,884,452 44	17,508,786 47	11,558,145 80	87,451 69	4,350,150 90	0.55175900	10	
1864	16,445,952 67	"	407,246 25	"	16,050,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80	87,462 96	4,591,097 66	0.54821052	20	
1865	17,522,980 27	"	429,791 61	"	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,923 86	11,558,145 80	156,560 "	5,198,482 86	0.65858606	25	
1866	17,956,590 95	"	446,926 70	"	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29	18,553,847 16	11,558,145 80	176,821 04	5,754,697 50	0.69425556	29	
1867	18,578,568 54	"	452,712 87	"	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80	206,566 89	6,160,942 78	0.75028086	52	
1868	17,752,716 08	"	516,546 66	"	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95	18,797,544 21	11,558,145 80	168,056 04	5,709,567 58	0.66701921	28	
1869	19,089,221 58	"	474,660 00	"	18,614,560 98	10,812,511 83	9,014,288 88	19,826,600 71	11,558,145 80	202,557 95	6,794,057 25	0.75569864	54	
1870	22,592,848 40	"	570,289 27	"	19,000,000 "	10,981,753 96	9,229,515 82	20,211,067 78	11,558,145 80	294,925 62	7,147,650 58	0.77488762	57	
1871	18,946,640 94	"	462,239 78	"	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 65	11,558,145 80	559,921 72	7,851,952 48	0.85148523	41	
1872	21,498,476 29	"	556,471 99	"	20,947,500 "	11,539,913 56	9,599,652 42	20,959,565 98	11,558,145 80	820,498 24	8,568,855 96	0.89260505	45	
1873	25,459,041 46	"	592,105 92	"	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 55	21,684,966 77	11,558,145 80	1,564,141 75	9,944,847 99	1.000098694	58	
1874	25,485,850 01	"	601,850 22	"	25,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14	22,164,652 25	11,558,145 80	1,455,694 91	10,100,778 04	0.98986582	56	
1875	25,045,770 98	"	657,711 57	"	24,408,059 41	12,511,521 50	10,599,586 27	22,910,707 57	11,558,145 80	1,928,052 28	10,921,261 55	1.05056755	61	
1876	25,590,910 18	"	56,516 74	"	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98	25,565,872 10	11,558,145 80	2,552,785 55	11,550,887 84	1.05484680	61	

(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 21 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.470276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000704. — (b) Réserve ordinaire, art. 2 de la loi du 20 décembre 1862 (*Moniteur* n° 557). — (c) Réserve extraordinaire dont parle l'art. 15 de la loi du 15 mai 1870 (*Moniteur* n° 137). — (d) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,304 30 c., lors de la répartition de 1873.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme répartie entre les communes en 1876, en exécution de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, combiné avec l'article 13 de la loi du 15 mai 1870, s'élève à fr. 25,461,817 17 c^s. Il résulte de l'annexe *A* que le revenu du fonds communal ayant été de fr. 25,427,226 92 c^s, en y comprenant la somme de fr. 36,316 74 c^s formant le montant de l'excédant de la réserve ordinaire sur le maximum fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, il a fallu prélever sur la réserve extraordinaire une somme de fr. 54,590 25 c^s, pour parfaire le chiffre ci-dessus de fr. 25,461,817 17 c^s.

Le montant de cette dernière réserve s'élève encore à fr. 1,775,232 41 c^s.

Quant à la réserve ordinaire, elle atteint, comme on l'a dit ci-avant, le maximum dont parle le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 précitée, soit fr. 7,818,845 96 c^s (voir annexe *B*).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministres des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1878 sont évaluées respectivement à la somme de *deux cent nonante-six millions cent trente mille francs* (296,130,000 fr.).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD. ,

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.	
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>				
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	5,500,000	195,947,000	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,100,000		
3	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000		
4	Fonds provinciaux.	Versements faits directement dans la caisse de l'État.		1,600,000
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception		7,200,000
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception		500,000
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	24,697,500		
6	Réserve du fonds communal	450,500		
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	247,000		
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000		
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	5,000,000		
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000		
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,100,000		
12	— — — des Travaux publics	800,000		
15	— — — de l'Intérieur	150,000		
14	— — — des Affaires Étrangères	80,000		
15	— — — de la Justice	125,000		
16	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	50,000		
17	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	70,000		
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux	400,000		
19	— — — de l'Ordre judiciaire	260,000		
20	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000		
21	— — — des officiers de la marine	15,000		
22	— — — des pilotes.	100,000		
25	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000		
24	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000		
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000		
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000		
27	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice.	500,000		
28	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes, télégraphes et marine, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation (y compris les annuités dues par l'État en vertu de la convention du 25 avril 1870.	15,000,000		
29	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour compte du chemin de fer de l'État	25,000		
50	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000		
51	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	10,000		
52	Encaissement des effets de commerce par la poste	125,000,000		
A REPORTER. fr.			195,947,000	

DE L'EXERCICE 1878.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		193,947,000 •
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
55	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 •	
54	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	20,000 •	
55	Fonds spécial des préemptions	50,000 •	
56	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	10,000,000 •	
57	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 •	
58	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	450,000 •	
59	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 •	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
40	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	450,000 •	
41	Amendes et frais de justice en matière forestière	19,000 •	
42	Consignations de toute nature	14,000,000 •	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
43	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises.	2,000,000 •	
44	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	500,000 •	100,823,000 •
45	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	72,400,000 •	
	Ministère de la Justice.		
46	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 •	
	Ministère des Travaux publics.		
47	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000 •	
48	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 •	
	Ministère de l'Intérieur.		
49	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	30,000 •	
50	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 •	
51	Produit du Jardin Botanique.	1,000 •	
	A REPORTER. (r.		294,770,000 •

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1878.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		294,770,000 »
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
52	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	100,000 »	
53	Subsides et fonds de emploi pour des travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
54	Cautiionnements des entrepreneurs défailiants.	10,000 »	
55	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements.	50,000 »	1,560,000 »
56	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	20,000 »	
57	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	200,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		296,150,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1876.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1876.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.	
		Exercice 1876.		TOTAL.	Taux.	Montant.
		5.	4.	5.	6.	7.
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		Fr. C.
Café (Droit de douane).	2,250,000 »	»	3,501,137 06	3,501,137 06	75 %	2,625,852 77
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861.)	595,000 »	»	1,191,168 36	1,191,168 36	55 %	416,908 92
Bières et vinaigres . . . (Droit de douane).	105,000 »	»	585,421 37	585,421 37		204,897 47
Vins (Droit d'accise).	1,470,000 »	18 10	5,264,044 61	5,264,062 71		1,842,756 92
Eaux-de-vie indigènes. . . (id.).	8,225,000 »	385,070 12	24,005,005 26	25,290,082 38		8,851,843 85
Bières et vinaigres . . . (id.).	5,582,500 »	400 90	15,034,701 86	15,935,162 76		5,577,506 94
Sucres . . . (Droits de douane et d'accise).	2,170,000 »	1,024 05	6,056,070 74	6,057,094 79		2,119,983 15
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	18,147,500 »	387,422 17	53,957,370 20	54,324,792 37		19,013,677 25
Postes	3,772,000 »	405,058 80	8,746,648 90	9,149,707 70	41 %	3,751,380 16
TOTAL	24,169,500 »	790,480 97	66,185,156 16	66,975,637 13	25,390,910 18
Le montant de la réserve ordinaire dépassant de fr. 36,316 74 c ^s , le maximum fixé par le § 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, cette somme a été ajoutée au revenu à distribuer aux communes (voir annexe B), ci.						36,316 74
TOTAL GÉNÉRAL						25,427,226 92
Somme prélevée sur l'excédant des recettes de 1870, mis en réserve, conformément à l'article 15 de la loi du 15 mai 1870, pour parfaire le minimum fixé par cet article, ci						34,500 25
SOMME RÉPARTIE						25,461,817 17

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVES DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1876.)

Réserve ordinaire. (Loi du 20 décembre 1862.)

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1877, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1875, un solde disponible de fr. 5,665 44

<i>Recettes.</i> — Prélèvement ordinaire (1 p. %) sur les recettes du fonds communal de 1875.	637,711 57	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1876, d'un capital nominal de 219,800 francs de la Dette publique à 2 1/2 p. %	5,495	»
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai 1876, d'un capital nominal de 6,267,400 francs de la Dette publique à 3 p. %	94,011	»
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} novembre 1876, d'un capital nominal de 6,474,400 francs de la même dette	97,116	»
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1876, d'un capital nominal de 2,984,600 francs de la Dette publique à 4 p. %	119,384	»
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 985,850 francs de la Dette publique à 4 1/2 p. %	1,058,808 38	
TOTAL DES RECETTES. fr.	1,996,189 39	

<i>Dépenses.</i> — Prix d'achat d'un capital nominal de 4,000 francs de la Dette publique à 3 p. % fr.	2,974 27	} 1,996,627 55
Idem de 853,500 francs de la même dette.	637,952 20	
Idem de 1,395,700 francs	1,042,241 28	
Idem de 207,000 francs	153,685 56	
Idem de 211,000 francs	157,037 94	
Idem de 4,400 francs de la Dette publique à 2 1/2 p. %	2,736 30	

SOLDE DÉBITEUR à nouveau au 31 décembre 1876. fr. 438 16

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

La réserve ordinaire du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital	{	1865 à 1875	fr. 6,113,330 51	}	6,113,330 51
		1876	» »		
Intérêts	{	1864 à 1875	1,465,378 48	}	1,741,832 19
		1876	(¹)278,453 71		
TOTAL.					fr. 7,855,162 70
Maximum de la réserve (§ 5 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (²))					7,818,845 96
EXCÉDANT ajouté au produit du fonds communal . fr.					<u>36,316 74</u>

Réserve extraordinaire. (Loi du 15 mai 1870.)

Suivant le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1877, la réserve extraordinaire du fonds communal présentait au 31 décembre 1875, un solde disponible de . . . fr. 72 60

<i>Recettes.</i> — Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai 1876, d'un capital nominal de 1,245,000 francs de la Dette publique à 3 p. %	18,675 »	
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} novembre 1876, d'un capital nominal de 1,292,000 francs de la même dette	19,380 »	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1876, d'un capital nominal de 808,400 francs de la Dette publique à 4 p. %	32,336 »	
TOTAL DES RECETTES.		fr. 70,463 60
<i>Dépenses.</i> — Prix d'achat d'un capital nominal de 47,000 francs de la Dette publique à 3 p. % fr. 34,897 10 } Idem de 47,800 francs de la même dette . . . 33,542 92 }	70,440 02	
SOMME DISPONIBLE.		<u>fr. 23 58</u>

(¹) Déduction faite des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres (fr. 74,147 72 c¹), et y compris les intérêts courus sur des titres vendus (fr. 36,593 43 c¹).

(²) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1873	fr. 22,866,935 54	
1874	23,094,618 75	
1875	24,408,059 41	
ENSEMBLE.		fr. 70,369,615 70
MOYENNE		23,456,557 90
1/3		7,818,845 96

Le montant de la réserve ordinaire ne peut dépasser la somme de fr. 7,818,845 96 c¹ (§ 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

La réserve extraordinaire a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital (1870) fr. 3,022,559,13

Intérêts { 1871 à 1875 fr. 377,565 63 } 465,481 33
 { 1876 (1) 87,915 68 }

TOTAL. . . . fr. 3,488,040 46

Prélèvement au profit du fonds { 1871. . 1,465,598 84 }
 communal. { 1874. . 212,618. 96 } 1,712,808 05
 { 1876. . 54,590 23 }

RESTE. . . . fr. 1,775,232 41

(1) Y compris les sommes de fr. 1,079 85 c^s, montant des intérêts échus le 31 décembre 1876, sur les sommes versées à la caisse d'épargne, et de fr. 16,444 85 c^s, montant de la quote-part dans la répartition quinquennale effectuée en 1876, entre les participants à cette époque.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

*Etat de la répartition définitive, entre les communes, de la somme de
fr. 25,461,817 17 c^s pour l'année 1876.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1869.	SOMMES revenant AUX COMMUNES	QUOTE-PART
		directes en 1878. (Principal.)	— Minimum de QUOTE PART des communes à octroi.	dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	14,406 96	25,576 27	»	25,576 27
2	Termonde	52,706 70	82,117 02	•	82,117 02
3	Ostende	159,725 27	180,567 21	»	180,567 21
4	Gand	1,210,966 88	1,549,051 »	»	1,549,051 »
5	Arlon	40,212 37	50,914 47	•	50,914 47
6	Lokeren	70,189 81	86,752 55	»	86,752 55
7	Hasselt	74,826 70	91,105 80	»	91,105 80
8	Hodimont	26,415 85	32,090 30	•	32,090 30
9	Malines	245,265 61	297,238 68	»	297,238 68
10	Bruges	571,895 10	445,684 61	»	445,684 61
11	Mons	268,845 81	517,815 50	•	517,815 50
12	Turnhout	55,797 09	64,906 •	»	64,906 »
13	La Bouverie	12,555 65	14,192 35	»	14,192 35
14	Tournai	260,857 90	294,761 71	»	294,761 71
15	Saint-Nicolas	127,725 06	144,157 27	»	144,157 27
16	Louvain	310,276 95	540,740 50	»	540,740 50
17	Lierre	75,161 85	82,582 34	»	82,582 34
18	Liège	1,154,473 42	1,267,362 98	»	1,267,362 98
19	Verviers	285,005 61	282,551 57	15,976 19	298,527 56
20	Ypres	114,718 74	114,011 25	6,999 47	121,010 70
21	Maseyck	14,599 30	14,180 65	1,008 41	15,189 66
22	Furnes	30,790 91	29,761 95	2,717 76	32,479 69
23	Bruxelles	2,084,278 02	2,865,166 07	284,700 05	3,147,956 12
24	Audenarde	37,076 29	34,591 32	4,518 40	39,109 81
25	Frameries	27,385 34	24,006 86	3,800 48	28,887 34
	A REPORTERfr.	8,004,957 15	8,728,589 70	310,000 85	9,048,490 64

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1875. (Prinelgat.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, ou delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. . . fr.	8,004,957 13	8,728,589 70	510,900 85	9,048,490 64
26	Namur	255,719 48	214,715 74	55,932 20	248,647 94
27	Diest.	45,088 51	40,998 58	6,562 89	47,561 47
28	Huy	80,540 09	72,242 06	12,715 40	84,957 46
29	Poperinghe	45,488 10	40,556 65	7,646 41	47,985 04
30	Menin	47,058 94	41,662 70	7,977 27	49,659 97
31	Lessines	24,570 26	21,566 92	4,550 94	25,917 86
32	Tirlemont.	80,041 54	70,054 07	14,597 28	84,451 35
33	Alost.	109,055 40	92,492 99	22,520 54	115,015 55
34	Dinant	45,779 76	58,000 "	10,290 63	48,290 63
35	Courtrai	199,040 15	165,708 70	46,158 09	209,956 85
36	Saint-Trond.	55,671 12	44,489 "	14,255 50	58,724 50
37	Ath	56,765 76	44,795 98	15,081 09	59,877 07
38	Tongres	45,700 51	55,606 56	12,520 17	48,216 55
39	Philippeville.	8,575 56	6,242 72	2,592 21	8,854 95
40	Herenthals	15,070 97	11,118 41	4,779 16	15,897 57
41	Dixmude	27,046 54	18,500 "	10,020 75	28,529 75
42	Quaregnon	40,605 49	27,659 42	15,175 15	42,832 57
43	Spa	49,255 58	54,094 "	17,862 88	51,956 88
44	Charleroi	115,564 51	70,585 17	51,317 47	121,902 64
	Aerschot	18,978 95	11,515 51	8,504 55	20,019 86
46	Renaix	55,208 57	52,102 62	24,024 27	56,126 89
47	Nivelles.	60,561 88	56,410 "	27,475 51	65,885 51
48	Anvers	2,271,466 52	1,350,578 98	1,045,470 "	2,596,048 98
49	Stavelot	18,859 92	11,250 60	8,663 75	19,894 55
50	Grammont	45,185 57	26,725 "	20,956 65	47,661 55
51	Ninove	27,092 55	15,000 "	15,578 49	28,578 49
52	Gheel	27,085 "	14,822 54	15,745 88	28,568 42
53	Dour.	54,574 16	17,664 55	18,805 89	36,470 44
54	Peruwelz	42,709 19	21,151 96	23,899 69	45,051 65
55	Blankenberghe.	24,818 19	12,000 "	14,179 59	26,179 59
56	Herve	20,022 45	9,651 88	11,468 72	21,120 60
57	Mariembourg	5,800 15	1,790 01	2,228 06	4,018 07
58	Wavre	55,542 08	15,690 20	21,591 25	57,361 45
	A REPORTER. . . fr.	12,014,990 28	11,593,953 15	1,884,613 62	13,278,566 77

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1859.	SOMMES	QUOTE-PART
		directes en 1875. (Principal.)	— Minimum de quote part des communes à octroi.	revenant aux communes dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. . . fr.	12,014,090 28	11,305,955 15	1,884,015 62	15,278,566 77
59	Roelx	11,954 88	4,900 "	7,620 57	12,810 57
60	Jodoigne	22,974 97	0,404 35	14,740 72	24,235 07
61	Pâturages.	50,115 56	12,170 55	19,587 95	31,767 50
62	Binche	58,616 94	14,010 "	26,124 96	40,734 96
65	Gembloux.	16,665 04	6,500 "	11,270 07	17,570 07
64	Roulers.	68,091 17	24,740 "	47,076 75	71,825 75
65	Basele	14,140 56	5,044 13	9,871 99	14,916 12
66	Beaumont.	15,766 75	4,625 "	9,808 81	14,521 81
67	Soignies	56,259 20	12,500 "	25,726 81	38,220 81
68	Leuze	36,025 55	12,137 12	26,811 55	38,048 67
69	Hornu	28,145 61	8,746 09	20,041 11	29,687 20
70	Enghien	23,855 54	7,500 "	17,840 52	25,140 52
71	Wasmès	38,005 68	10,751 57	29,538 60	40,000 17
72	Vilvorde	56,171 55	9,948 46	28,206 77	58,155 25
75	Tamise.	32,274 51	8,686 01	25,577 75	34,044 66
74	Fontaine l'Évêque	22,555 02	3,455 "	20,314 52	25,769 52
75	Bouillon	9,704 88	1,346 09	8,053 46	10,300 45
76	Bastogne	9,460 71	1,246 86	8,742 23	9,980 09
77	Chimay.	20,582 55	2,450 90	19,251 52	21,711 42
78	Jemmapes et Flénu	42,056 58	2,505 92	53,675 87	45,312 61
		10,110 64			10,605 18
79	Ecloo	36,147 79	1,540 "	56,790 58	38,150 58
	Communes à octroi	12,615,575 12	11,558,145 80	2,552,785 53	15,910,920 53
	Communes sans octroi	10,950,298 98	"	11,550,887 84	11,550,887 84
	TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.	23,565,872 10	11,558,145 80	13,003,671 57	25,461,817 17

Marc le franc de la répartition en 1876. 1.05484680

Id. id. en 1875. 1.03036753

En plus en 1876. 0.02447947 ou 2 p. o/.

Le Ministère des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1876.

J. MALOU.

Bruxelles, le 31 janvier 1877.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE E.

Relevé des sommes payées en 1875 aux diverses sociétés de chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'Administration des chemins de fer de l'État.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES	Observations.
	mandatées.	
Marine	19,615 70	
Agence continentale et anglaise.	116,138 23	
Anvers à Gand	170 19	
État de Bade	658 70	
Rhénan	369,632 02	
Braine à Gand	877,393 90	
Bruxelles à Lille	738,571 42	
Tournai-Jurbise	695,657 75	
Jonction Belge-Prussienne	275,072 01	
Plateaux de Herve	164,610 56	
État Néerlandais	63,451 76	
Nord-Français	1,748,051 56	
Berg-Marche	514,256 77	
Nord-Belge	661,820 85	
Grand central Belge	84,523 58	
Chemins de fer.—Décomptes généraux des recettes. } Great-Eastern	5,519 75	
Liège-Maestricht	5,126 63	
Louis de Hesse	42,601 70	
État de Wurtemberg	3,685 58	
Alsace-Lorraine	359,157 54	
Hesbaye-Condruz	29,407 "	
Sarrebruck	2,647 55	
Goole steam shipping	1,519 27	
Manchester sheffield	9 "	
Société Autrichienne	1,157 50	
Anglo-Belge (Hull).	214 49	
Grand Duché de Luxembourg	98 99	
Nord-Est	1,126 51	
Luxembourg (Liquidation)	122,667 52	
Hollandais	455 66	
London and North Western	8 16	
Bassins Houillers	6,185,807 20	
A REPORTERfr.	15,099,542 21	

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES mandatées.	Observations.
REPORT. . . .fr.	15,099,542 21	
Télégraphes	Office allemand 223,200 41 — anglais 57,126 13 — français 424,799 55	
Réparation au matériel 1874-1875.	Société F. De Haynin et c ^{ie} 485 89 — change des produits. 255 55 — — du couchant du Flénu 46 75 Société change du midi du Flénu. . . 195 70 Rhénan. 7,674 54 Berg-Marche 1,047 91 Alsace-Lorraine 52,983 35 Grand central 2,526 29 Bassins Houillers 2,612 45 Malines-Terneuzen 8,241 50 Lierre-Turnhout 571 05 Prince Henri 64 10 Nord-Belge 10,698 81 État-Néerlandais 4,761 01 Gand à Bruges. 158 22 Est-Français. 589 48 Divers industriels 240 55	
TOTAL. . . .fr.	13,858,578 21	
Montant des sommes payées, en 1875, aux divers offices des postes, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'office de Belgique	1,015,775 08	
TOTAL GÉNÉRAL. . . .fr.	14,872,353 29	